

N°2022-11/70B

**Objet : EXTENSION DES BUREAUX ET CREATION D'UN GARAGE AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – LOT 1 CHARPENTE ET BARDAGE METALLIQUE
AUTORISATION DE SIGNATURE.**

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT.

Date de convocation : 02 novembre 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

En raison du besoin de créer un garage d'une surface de 230 m² et de réaliser une extension des bureaux d'une surface de 60 m² à usage de la Communauté de communes Sud Roussillon sur le site du centre technique José Arriéta sur la commune de Saint-Cyprien, la Communauté de communes Sud Roussillon a décidé de lancer une consultation pour un marché de travaux pour le lot 01 Charpente et bardage métallique.

Après avoir pris connaissance du rapport du technicien en charge de l'affaire fondé sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir l'offre de TM RICHIER CONSTRUCTIONS METALLIQUE pour un montant de 150 166,42 € HT et un délai d'exécution de 12,5 semaines.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✎ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise TM RICHIER CONSTRUCTIONS METALLIQUE pour le lot 01 charpente et bardage métallique ainsi que toutes pièces utiles à son exécution ;

✎ **DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits sur les budgets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20221109-2022-11-70Bb-DE
Date de télétransmission : 21/11/2022
Date de réception préfecture : 21/11/2022